







# FISCALITÉ DU CONTRAT RETRAITE COLLECTIVE

Référence : Niveau : Modalités : Tarifs :

DL297C Bases E-Learning Nous consulter

# **LIEUX ET DATES:**

#### A distance

Nous consulter

### **OBJECTIFS**

• Appliquer la fiscalité correspondante au contrat PER

## Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements cliquez ici ou contactez-nous

Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>

# **POINTS FORTS**

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz final permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

#### Formateur(s):

Spécialiste des assurances de personnes et issu du terrain, Olivier Notheaux pratique l'assurance depuis plus de 25 ans tant sur un plan individuel que collectif.

#### Les plus de la formation :

La retraite est un sujet qui préoccupe de plus en plus de monde aujourd'hui. On voit des jeunes s'en inquiéter, ce qui n'était pas le cas quelques années en arrière. Dans cette formation, nous aborderons les notions d'un contrat collectif.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation en e-learning, nous vous invitons à contacter notre référente handicap, Nadia Benakli, par e-mail à <a href="mailto:nbenakli@ifpass.fr">nbenakli@ifpass.fr</a> ou par téléphone au 01 47 76 58 35, afin de déterminer les formations accessibles.

Consultez le taux de satisfaction de nos formations PLANETE CSCA RH ici >>

#### **PROGRAMME**

- C. Fiscalité (20 mn)
- 1. Fiscalité des versements (volontaires, issus de l'épargne salariale, obligatoires)
- 2. Fiscalité des prestations
- 3. Déblocages anticipés

# Modalités pédagogiques :

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Des podcasts donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz final permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Des fiches pratiques pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

# Validation des acquis :

Comment est-elle évaluée ?

Une évaluation vous attend, mais rassurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors que vous suivez normalement votre formation! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que vous le souhaitez!

Pour valider cette formation, vous devez avoir :
Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition : objectifs, parcours, présentation du formateur, déroulé pédagogique, ;
Visionné d'un bout à l'autre les vidéos ;
Téléchargé et consulté le support de conférence ;
Téléchargé et consulté la fiche pratique ou infographique ;
Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.
Validation DDA
Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance d'au moins 15 heures annuelles, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé o participant (article A512-8 2° du Code des assurances).

# **Personnalisation parcours:**

Comment cette formation est-elle validée ?

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocooners, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté". Vous avez dit webcocooner ? Tout à fait ! Le webcocooner est notre couteau suisse, professionnel de

l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

#### Fiche identité :

Cette formation a été écrite et conçue en 2021 et est la propriété d'Ifpass Services.

Elle contient les éléments suivants :

- 1. 1 séquence vidéo (durée totale d'environ 8 minutes)
- 2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin", de quelques pages à télécharger
- 3. 1 quiz final de 7 questions

#### **PUBLIC**

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant comprendre les impacts et incidences de la loi Pacte.

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli – <u>nbenakli@ifpass.fr</u>) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

## Prérequis pédagogiques :

Cette formation nécessite la connaissance de l'organisation de la retraite en France.

## Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

# Logiciels:

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

#### Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

# TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement. Pour plus de renseignement contactez-nous !

#### CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 30/10/2025 à 08:12